

Madame Le Maire d'Arnac-la-Poste
MAIRIE d'ARNAC LA POSTE
2, Place du Champ de Foire
87160 ARNAC LA POSTE
Tél. : 05.55.76.81.30 / 06.49.75.77.87
email: mairiarnaclaposte87@orange.fr
sophie.drieux@mairie-arnaclaposte.com

Le 31/01/2023

à

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
Départemental de l'Education National de la
Haute-Vienne

Objet : Carte scolaire rentrée 2023 en Haute-Vienne et fermeture d'une classe à Arnac la Poste

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales, des représentants des associations des parents d'élèves et des représentants des associations complémentaires de l'enseignement public au Conseil Départemental de l'Education National de la Haute-Vienne,

Comme vous le savez, l'académie de Limoges devrait rendre 23 postes d'enseignants en primaire à la rentrée 2023. Pour la Haute-Vienne, avaient donc été annoncées 11 suppressions de postes, 25 fermetures de classes et 0 création de postes en brigade de remplacement.

Comme l'a décidé le Président de la République, les écoles primaires ne seront plus fermées contre l'avis des maires mais la fermeture de certaines classes en fonction des besoins se poursuit. Ce sont donc les écoles comme celle d'Arnac la Poste qui sont à nouveau dans le viseur de l'Education Nationale et menacées d'une fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

La baisse de la démographie scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à l'échelle du territoire national n'est pas applicable à certaines communes rurales, comme les nôtres, où aucune diminution substantielle des effectifs n'est prévue.

La légitimité de telles suppressions, justifiées par « le cadre de la carte scolaire » et par des motifs démographiques, ne sont pas entendables. Tout d'abord, le critère démographique ne tient pas compte des contraintes propres aux territoires ruraux. Les suppressions des classes en milieu rural ont pour effet d'aggraver ces évolutions démographiques. Les familles qui veulent s'installer en milieu rural, souhaitent des écoles qui répondent à leur besoin : des écoles élémentaires de proximité avec tous les niveaux (de la maternelle au CM2), pour un accompagnement pédagogique de qualité, de véritables services périscolaires notamment une restauration scolaire de qualité et une garderie au sein de l'école avec une amplitude horaire qui réponde à leurs horaires de travail. Notre école d'Arnac La Poste offre déjà tous ces services.

La Municipalité d'Arnac La Poste a toujours donné une priorité à son école dans ses investissements. Depuis 2016, un programme pluriannuel de rénovation a démarré et va se terminer en 2024. Les travaux ont déjà permis de réorganiser et rénover la salle de sieste, la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire), la salle de garderie, les couloirs, la salle de motricité, 2 salles de classes en 2021 et en 2022. Une nouvelle salle sera rénovée en 2023 et la dernière est programmée en 2024. Tous les travaux ont été pensés pour accueillir des enfants handicapés et à mobilité réduite. Notre école offre également tous les équipements nécessaires à l'éveil de l'enfant et a même le label « école numérique » avec tablettes, vidéoprojecteurs et tableau interactif.

Nous avons déjà fermé une classe en 2021, qui se justifiait par une forte baisse des effectifs. Pour la rentrée prochaine, ce n'est pas le cas. Nos effectifs devraient se maintenir à 2 à 3 élèves près. Nous supprimer à nouveau une classe entraînerait obligatoirement un regroupement à 4 niveaux au sein d'une même classe avec un effectif de plus d'une vingtaine d'élèves et donc une diminution du temps d'encadrement par l'enseignant de tous ces enfants qui en ont pourtant si besoin. De plus, nous ne pourrions plus accueillir les TPS (enfants de moins de 3 ans) par faute de places et de temps d'encadrement que nécessite ces enfants.

Tous s'entendent à dire qu'il est préférable pour les enfants, surtout dans les premières années de scolarisation, que les effectifs des classes soient limités. Cela leur permet d'acquérir dans les meilleures conditions possible un socle commun de connaissances de compétences et de culture et de s'approprier rapidement les apprentissages fondamentaux.

La fermeture d'une classe dans notre école, sans modification sensible des effectifs, a pour effet mécanique d'augmenter le nombre moyen d'élèves et de niveaux par classe, ce qui semble en contradiction avec les engagements ministériels présentés par Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le 26 août 2022.

Parmi ses engagements, un des volets repose sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Il se dit vouloir renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales mais aussi prendre en compte les réalités sociales de chaque territoire, qu'ils soient ruraux ou urbains avec la progressivité dans l'allocation des moyens pour répondre au plus près des besoins des établissements et le renforcement des partenariats et des coopérations locales, en tout premier lieu avec les collectivités territoriales.

Même si notre école n'est pas située en REP ou en REP renforcé, cela ne signifie pas nécessairement que les difficultés d'apprentissage n'existent pas chez certains élèves. Si on regarde la réalité de terrain, notre école accueille des enfants qui bénéficient d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). Tous ces plans d'accompagnement ne seront efficaces que si les enseignants ont aussi du temps à leur accorder, temps d'autant plus indispensable du fait de la pénurie sur notre territoire de services médico-sociaux (orthophoniste, de pédopsychiatre, psychologue...) nécessaires pour le suivi de ces enfants. Nous manquons également d'AESH pourtant si indispensables pour aider les enfants en difficultés. Nous accueillons aussi des enfants anglo-saxons qui ont besoin d'un accompagnement particulier pour combler leurs lacunes et surmonter la barrière de la langue. Sur le moyen et long terme, de telles fermetures sont donc sources d'inégalités territoriales et fragilisent le tissu social. De plus, la situation de "précarité pédagogique" provoquée par la pandémie de la Covid-19 pendant les 2 années scolaires précédentes est une raison supplémentaire pour garantir un maintien des postes et des classes. Les décisions ne peuvent pas être basées uniquement sur des données comptables.

Nous pourrions également parler des conséquences d'une fermeture de classe à Arnac La Poste sur les mutations des enseignants. Parmi les 3 enseignantes, une va devoir muter alors qu'un départ à la retraite est prévue en 2024. Et pourtant, un autre engagement de Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est de renforcer la gestion des ressources humaines de proximité et améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels.

Suite à nos demandes répétées auprès de la DSDEN et ceci depuis 2021, une nouvelle réunion des Maires du Nord Haute-Vienne, a été enfin organisée par l'inspection académique le mercredi 18 janvier 2023 pour mener une réflexion sur le tissu scolaire du secteur Arnac-La-Poste, Saint Sulpice- Les-Feuilles, Lussac-Les-Eglises. Nous sommes repartis de cette réunion confiant, avec l'espoir qu'un vrai projet territorial scolaire pouvait naître dans le nord du département à partir de la rentrée 2024. Ce projet de territoire longtemps impossible, pourrait enfin voir le jour, mais à condition de maintenir un équilibre avec les communes avoisinantes et cela passe par la non-fermeture de notre classe pour la

rentrée 2023. Dans le cas contraire, aucune d'entre elles n'aura intérêt à court terme à prendre part à une nouvelle organisation.

A ce jour, malgré nos efforts de concertation avec la DSDEN et nos interventions, ceux de notre députée Manon Meunier et de notre sénatrice Isabelle Briquet et les différentes mobilisations des parents d'élèves qui ne ménagent pas leur effort pour se faire entendre, nous sommes toujours susceptibles de fermer une classe à la rentrée prochaine, comme bien d'autres écoles rurales en Haute-Vienne.

Il est donc essentiel de mettre fin à la casse des écoles rurales, qui contrevient à l'ambition républicaine, celle de l'accès égalitaire à l'éducation et au savoir pour tous.

De ce fait, il est de notre devoir d'élus en milieu rural d'appuyer le moratoire sur la fermeture de classes demandé au gouvernement par la sénatrice Isabelle Briquet lors de son intervention devant le Sénat le 26 janvier (« Un moratoire sur la fermeture de classes s'impose. La logique comptable n'est pas la solution ! L'État doit répondre à la détresse des enseignants, au désarroi des parents d'élèves et à la colère des élus locaux qui se battent au quotidien pour défendre l'École de la République ! »).

En tant que représentant des collectivités territoriales siégeant au CDEN, le Conseil Municipal d'Arnac La Poste et les parents d'élèves vous demandent donc de bien vouloir vous opposer à la fermeture d'une classe à Arnac la Poste ainsi qu'à tout autre fermeture dans une autre école sur notre territoire qui vous semblera compromettre l'accès égalitaire à l'éducation pour tous et de ce fait, donner un avis défavorable à la carte scolaire qui sera présenté lors de la prochaine instance du CDEN prévue le 20 février si aucune évolution n'est proposée.

Comptant sur votre soutien et restant à votre disposition,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, l'expression de mes remerciements anticipés.

Le Maire



Sophie DRIEUX

Destinataires :

- Représentants du Conseil Régional
- Représentants du Conseil Départemental
- Représentants des Communes
- Représentants de la communauté Urbaine
- Représentants des associations de parents d'élèves et des associations complémentaires de l'enseignement public : membres de la FCPE et de la F.O.L

Copie à l'UNSA éducation et à la F.S.U